Direction générale de la mer et des transports

Délégation de signature nº PAT-2004-5230 du 5 novembre 2004

NOR: EQUT0510143X

Je soussignée, Anne-Marie Idrac, présidente directrice générale de la régie autonome des transports parisiens (RATP), nommée par décret du 25 juin 2002 et reconduite par décret du 26 juillet 2004.

Agissant au nom et pour le compte de ladite régie dont le siège est à Paris (12e), 54, quai de la Rapée,

Et spécialement déléguée en vertu d'une délibération du conseil d'administration en date du 29 octobre 1999 dont la teneur suit :

« Le conseil après en avoir délibéré, décide l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation du prolongement de la ligne de tramway T1 Saint-Denis - Bobigny depuis la station Bobigny-Pablo Picasso jusqu'à la gare SNCF de Noisy-le-Sec, soit à l'amiable dans la limite des estimations des services fiscaux, soit par voie d'expropriation moyennant les indemnités qui seront allouées par les juridictions compétentes.

Aux effets ci-dessus, le conseil délègue à son président tous pouvoirs, avec faculté de substituer, pour passer et signer tous actes, agir en justice, payer le prix convenu ou les indemnités fixées, au besoin consigner ou séquestrer, acquitter tous frais, stipuler tous intérêts et toutes conditions accessoires, consentir toutes servitudes, résilier tous baux, donner décharge de tous titres de propriété, faire remplir toutes formalités de publicité foncière et de purge, retirer toute quittance, rétrocéder aux anciens propriétaires ou encore céder à des tiers tous excédents, élire domicile et, généralement, faire le nécessaire ».

Usant de la faculté que me confère la délibération sus-énoncée, délègue ma signature à M. Rémi Feredj, directeur du département du patrimoine et à Mme Carole Passegue, responsable de l'unité mouvements immobiliers patrimoniaux, aux fins ci-dessus.

Fait à Paris, le 5 novembre 2004.

A.-M. Idrac